



## Mairie de Charensat

### Réunion du 22 Août 2018

**Présents :** MM. BARRIERE – BLANCHON – CLOAREC – DEBOUDARD - DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET - SENETAIRE -

**Absents :** MM BACCONNET (pouvoir à M. BLANCHON) – CHAMBON (pouvoir à Mme LENOBLE) - COTTET MOURLON (pouvoir à Mme DEBOUDARD) - POUCHOL

**Date de convocation :** 16/08/2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 Août 2018 à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.  
Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

**Remarques sur le compte-rendu du 17/07/2018 :** aucune remarque.

**Approbation du compte-rendu du 17/07/2018 :** 7 pour – 4 contre – 0 abstention

- **Cartes de remerciement décès** : Edmond MICHEL, père de Mireille BEAUDET et Salette PIRES, mère de Christine PIRES BEAUNE.

- **Voirie forestière** : Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 11/06/2018, il avait été décidé d'inscrire 3 chemins concernant le schéma de desserte forestière. 2 chemins sont programmés sur 2018, à savoir le chemin du « Cabaret de la Cane » pour un montant H.T. de 29 799,84 € et le chemin limitrophe aux 3 communes « Charensat, Charron, Dontreix » pour un montant H.T. 25 078,48 €, soit un montant total de 54 878,32 €. Le dossier sera transmis aux services concernés pour validation avec les accords des propriétaires indispensables pour que ces chemins soient retenus. Malheureusement 2 propriétaires n'ont pas souhaité donné leur accord, à savoir Mme Nadine BASCOBERT pour le chemin du Cabaret de la Cane et Mme Catherine THOUVENOT pour le chemin limitrophe avec Dontreix et Charron. Accord à l'unanimité.

- **Rapport visite technique cloches église** : suite à la visite annuelle, il y a des travaux à envisager assez rapidement sur la cloche n° 2 qui menace de se décrocher et de tomber. Il faut donc prévoir le remplacement du battant de la cloche n° 2 pour un montant de 2 136 € T.T.C et le remplacement de la mise sur bille de cette cloche pour un montant de 2 164,80 € T.T.C. Accord à l'unanimité. Voir travaux à faire à la sacristie.

- **Garderie mercredi** : Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ne veut pas prendre en charge la garderie du mercredi (cela devrait être de nouveau étudié dans le mois de Septembre). Il a donc fallu trouver une solution rapide, les enfants du RPI Biollet-Charensat-Espinasse iront à la garderie le mercredi toute la journée à l'école de Biollet gratuitement (ils auront seulement leur goûter à leur charge). Le matin c'est Clarisse PRESLE qui assurera cette garderie et l'après-midi sera assuré par une autre personne. Monsieur le Maire propose d'attribuer une somme de 1 000 € pour l'achat de jeux et activités. Accord à l'unanimité.

- **Révision loyer** : le loyer de Mr CHENET Uriel est arrivé à échéance le 18/08/2018. Compte-tenu de la revalorisation de l'indice de référence des loyers, son loyer mensuel passera à 290,97 € au lieu de 287,37 € actuellement. Accord à l'unanimité.

- **Courrier de Mme Christine MAIGNOL** : qui demande le déplacement de son compteur d'eau dans sa maison située dans le Bourg. Accord à l'unanimité.

- **Courrier de Mme Christine SAINT-GIRON** : qui souhaite un geste de la part de la commune suite à une importante fuite d'eau cette année (853 m<sup>3</sup>). Monsieur le Maire propose de faire comme pour les autres abonnés ayant eu le même problème, c'est-à-dire la moyenne des 3 dernières années, à savoir 2016 : 64 m<sup>3</sup>, 2017 : 61 m<sup>3</sup>, 2018 : 853 m<sup>3</sup>, soit un total de 978 m<sup>3</sup> : 3 = 326 m<sup>3</sup>. Accord à l'unanimité.

- **Carte de remerciement** de Mr Jean-Yves GOUTTEBEL pour nos félicitations suite à l'inscription au Patrimoine Mondial de L'UNESCO de la Chaîne des Puys/faille de Limagne.

- **Taxe d'aménagement** : la taxe d'aménagement a été instaurée le 18/11/2011 (taux 2%), Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ce taux. Accord à l'unanimité.

- **Compte-rendu** : Monsieur le Maire fait part que l'assemblée générale de l'ASA des Marmétoux a eu lieu le 04/08/2018 sous la présidence de Monsieur Yvan CUNY. Cette association fonctionne bien en conformité avec la législation (analyse eau régulière, entretien captage, etc...)

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,